

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'achat de la visite par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

TARIFS ET SEUILS

Le tarif comprend la visite par un guide-conférencier diplômé et le droit d'entrée aux thermes du Mont-Dore, par séance de 45 minutes.

Les tarifs sont TTC et forfaitaires selon un nombre minimum et maximum de participants.

Si le nombre de participants dépasse le maximum indiqué sur le bon de commande signé, un nouveau bon de commande devra être établi (dans la limite des disponibilités du guide). Voir paragraphe intitulé "modification des prestations".

RESERVATION

Après contact écrit ou oral auprès de notre service de réservation, un bon de commande sera adressé au client. La réservation n'est définitive qu'après réception du bon de commande signé accompagné du règlement, au plus tard 7 jours après l'établissement du bon de commande.

Si le bon de commande n'est pas réceptionné à la date indiquée, l'option sera levée et la séance sera proposée à une nouvelle réservation.

FACTURATION ET REGLEMENT

Règlement accepté : chèque et mandat administratif.

En cas de règlement par mandat administratif, une facture vous sera adressée une fois la prestation effectuée.

MODIFICATION DES PRESTATIONS

-> du fait du client

Si, après la réception du bon de commande signé et jusqu'à 10 jours avant la date de la visite, le seuil de 35 participants / séance adulte et 40 personnes / séance scolaires est dépassé, l'établissement d'un nouveau bon de commande sera nécessaire afin de réserver une séance supplémentaire (dans la limite de la disponibilité du guide).

ANNULATION

-> du fait du client

Toute annulation (d'une ou plusieurs séances) doit être notifiée par mail.

Toute annulation (d'une ou plusieurs séances) de la prestation par le client entrainera des frais dans les conditions suivantes :

- Jusqu'à 30 jours avant la date de la visite, aucun frais ne sera retenu par l'Office de tourisme du Sancy
- De 29 jours à 11 jours avant la date de la visite, 30% du montant total de la facture seront retenus par l'Office de tourisme du Sancy
- En cas d'annulation à 10 jours et moins de la visite ou en cas de non présentation, le montant total de la prestation reste dû.

- du fait de l'organisateur

Dans le cas d'une annulation du fait de l'organisateur, avant le début de la prestation, l'office de tourisme du Sancy doit prévenir le client par tous les moyens. L'office de tourisme du Sancy remboursera par virement la totalité de la prestation annulée.

RETARD

-> de la part du client

Retard de moins de 15 minutes, la visite sera écourtée d'autant sans modification de facturation.

Retard supérieur à 15 minutes, ce retard sera assimilé à une non-présentation et la retenue de 100 % du montant total de la prestation sera appliquée conformément au paragraphe intitulé "Annulation".

RESPONSABILITES ET PENALITES

Toute réservation est enregistrée sur la seule base des informations fournies par le responsable du groupe ou par l'intermédiaire qu'il a désigné à cet effet. Le client est tenu de vérifier les éléments de sa commande. L'Office de tourisme du Sancy décline toute responsabilité en cas de réservation effectuée sur la base d'informations inexacts ou incomplètes.

L'organisateur se réserve notamment le droit de refuser l'accès à la visite de tout groupe dont la composition ne correspond pas à la commande sans régularisation de sa commande.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure échappant à son contrôle, incluant notamment, les cas d'interruption de transport, de grève, de conditions climatiques exceptionnelles, d'incendie...

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

LITIGES

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige et dans l'impossibilité pour les parties de parvenir à un accord, celui-ci sera soumis aux tribunaux compétents du département du Puy de Dôme.